

FEMME-ENFANT

Centre IVG - Orthogénie

Chef de service : Dr. Nathalie CLAINQUART

Cadre de pôle : Mme Marie-Cécile BEDOJET

Cadre de santé : Mme Sophie BOUCHARD (Sage-femme coordinatrice)



Hôpital
1er étage



Orthogénie - Secrétariat

☎ **04 68 61 87 33**

🕒 **du lundi au vendredi de 8h à 15h30**

✉ **information.ivg@ch-perpignan.fr**

Présentation générale du service

Le **centre des interruptions volontaires de grossesse** ou centre d'orthogénie du Centre Hospitalier de Perpignan, situé au 1er étage de l'Hôpital, est ouvert de :

Lundi au vendredi de 8H00 à 15H30

Prendre rendez-vous en cliquant [ici](#).

La limite légale pour pratiquer une Interruption volontaire de grossesse est fixée à 16 semaines d'aménorrhée ou 14 semaines de grossesse.

Nous prenons comme repère la date des dernières règles, mais c'est l'échographie de datation qui détermine précisément le terme de la grossesse.

L'IVG

Il existe deux types d'IVG :

- > l'IVG médicamenteuse
- > l'IVG chirurgicale, ou technique dite par aspiration

L'**IVG médicamenteuse** peut se pratiquer jusqu'à 9 semaines d'aménorrhée inclus. Passé ce délai et jusqu'à 16 semaines d'aménorrhée, on pratique une IVG chirurgicale.

Il existe 2 moyens fiables pour déceler une grossesse:

- > Les BétaHCG : analyse de sang à réaliser au laboratoire de votre choix avec ordonnance ou au SMIT au CH de Perpignan sans rendez-vous et sans ordonnance. Les résultats sont rapides. Les BétaHCG positifs révèlent une grossesse
- > En cas de doute (valeur de référence à partir de 5), procéder à un deuxième prélèvement à une semaine d'intervalle pour voir si la grossesse évolue. Après un rapport à risque, attendre 15 jours avant de pratiquer la prise de sang pour que celle-ci soit fiable.

Échographie de datation

- > L'échographie de datation de la grossesse. Examen le plus fiable.
- > L'échographie peut se faire lorsque la valeur de référence des BétaHCG atteint 1500 UI/l.

Dans le service, les vacations d'échographies de datation de grossesse et les échographies de contrôle ont lieu le **lundi matin, mercredi matin ou jeudi après-midi**.

Elle se déroule en deux fois :

- > une première prise de comprimés au sein de notre service
- > une seconde prise 48H après impérativement, en hospitalisation ambulatoire de quelques heures (4 heures environ).

Un bilan sanguin de contrôle est effectuée 15 à 20 jours après l'interruption.

L'IVG médicamenteuse peut se dérouler également à domicile suivant certains critères.

L'IVG chirurgicale

Pratiquée jusqu'à 16 semaines d'aménorrhée. Elle se déroule le mardi matin et le jeudi matin. Les patientes voient l'anesthésiste 48h avant l'intervention. Elles arrivent le matin à jeun à 7h dans le service de Chirurgie ambulatoire situé au 1er étage de l'hôpital et peuvent repartir l'après-midi vers 14h00. Il est obligatoire que quelqu'un vienne les chercher.

Il n'est pas nécessaire de réaliser une échographie de contrôle pour les IVG chirurgicales puisque celle-ci est réalisée au bloc.

Les anesthésistes exigent, quelle que soit la méthode, que toutes les patientes aient une carte de groupe sanguin avec deux déterminations et des RAI (test de compatibilité sanguine) faits en cours de grossesse.

En ce qui concerne les mineures, l'accompagnement par une personne majeure de leur choix est obligatoire.

LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Le forfait IVG est pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

Ce forfait comprend l'échographie de datation de grossesse, les consultations sages-femmes, la prise de comprimés pour les IVG médicamenteuses et l'hospitalisation.

RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- > Attestation de l'entretien psycho-sociale si vous êtes mineure
- > Le taux de Beta HCG
- > Le groupage sanguin (2 déterminations) et les RAI récentes
- > L'échographie qui peut être faite en centre de radiologie ou chez votre sage-femme ou médecin gynécologue ou en centre de santé ou au sein de votre centre des IVG.

Infos utiles

Vous pouvez prendre RDV en ligne : [Cliquez ici](#)

Horaires d'ouverture du secrétariat médical : **du lundi au vendredi de 8h à 15h30**.

CONSULTATIONS

Les personnes en demande d'IVG sont reçues en consultation pour un entretien visant à organiser la prise en charge. L'entretien est un moment d'écoute important qui permet aux femmes de libérer leurs émotions. Même si l'entretien psycho-sociale n'est plus obligatoire pour les personnes majeures, il reste cependant obligatoire pour les jeunes filles mineures.

Une information sur la contraception est délivrée pour trouver avec elles le moyen qui leur convient le mieux. Un point sur le suivi gynécologique, ce qui a été fait ou pas, est fait pour souligner l'importance de celui-ci.

Prendre rendez-vous en cliquant [ici](#).

> [Équipe médicale](#)

[ALLER PLUS LOIN](#)

[SUR L'INTERNET](#)

> [Le guide IVG](#)

CENTRE HOSPITALIER
PERPIGNAN

Centre Hospitalier de Perpignan

20 Avenue du Languedoc
BP 49954
66046 PERPIGNAN cedex 9
Tél. : **04 68 61 66 33**